



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours : CAPLP Externe et CAFEP

Section : Génie civil

Option : équipements techniques, énergie

Session 2021

Rapport de jury présenté par :
Thierry MONIN
Président du jury

Sommaire

| | |
|--|-------------|
| Remerciements | p.3 |
| 1. Postes mis au concours | p.4 |
| 2. Définition des épreuves | p.4 |
| 2.1. Textes de référence | p.4 |
| 2.2. Programme du concours | p.4 |
| 2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient | p.4 |
| 3. Épreuve d'admissibilité | p.5 |
| 3.1. Objectifs de l'épreuve | p.5 |
| 3.2. Sujets session 2021 | p.7 |
| 3.3. Commentaires et recommandations | p.9 |
| 4. Épreuve d'admission | p.8 |
| 4.1. Objectifs de l'épreuve | p.8 |
| 4.2. Déroulement de l'épreuve | p.8 |
| 4.3. Commentaires et recommandations | p.9 |
| 5. Informations statistiques | p.14 |
| 5.1. Épreuve écrite d'admissibilité | p.14 |
| 5.2. Épreuve pratique d'admission | p.14 |
| 5.3. Résultats globaux à l'issue du jury d'admission | p.14 |

Remerciements

Le jury d'admissibilité et la préparation des épreuves d'admission de cette session 2021 se sont déroulés au lycée Baggio à Lille du 10 au 12 mai 2021.

Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 28 juin 2021 au jeudi 01 juillet 2021, au lycée Baggio également.

Tous les travaux du jury se sont très bien déroulés pour la session d'admissibilité comme pour la session d'admission. Le jury remercie très vivement le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pour la très bonne organisation qui a été mise en place et pour l'excellent accueil qui lui a été réservé.

1. Postes mis au concours en 2021

| | Candidat PLP Externe | Candidat PLP Externe CAFEP |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------------|
| Nombre de postes offerts au concours | 30 | 1 |

2. Définition des épreuves

Attention : les référentiels des baccalauréats professionnels (TISEC, TMSEC et TFCA) sur lesquels les épreuves d'admissibilité et d'admission s'appuient sont modifiés à partir de la rentrée 2021.

2.1. Textes de référence

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'arrêté du 19 avril 2016.

2.2. Programme du concours

Article 4 de l'arrêté du 19 avril 2013

« Les programmes des épreuves des concours sont, sauf mention contraire, ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau M1 du cycle master. »

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Attention : les épreuves citées ci-après et mises en œuvre lors de cette session 2021, changeront lors de la session 2022.

| Nature des épreuves | Durée | Coefficient |
|--|--|-------------|
| Épreuves d'admissibilité | | |
| 1- Analyse d'un problème technique | 4h | 1 |
| 2- Exploitation pédagogique d'un dossier technique | 4h | 1 |
| Épreuves d'admission | | |
| 1- Épreuve de mise en situation professionnelle. | TP 4h Préparation exposé 1h Exposé et entretien 1h | 2 |
| 2- Épreuve d'entretien à partir d'un dossier. | 1h | 2 |

3. Épreuves d'admissibilité

3.1. Objectifs des épreuves

3.1.1. Analyse d'un problème technique

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

L'épreuve se base sur un support technique dans lequel des problématiques sont proposées et pour lesquels les fondamentaux scientifiques et techniques sont nécessaires afin de pouvoir les résoudre ou les analyser.

Cette épreuve était composée de 5 parties indépendantes pour lesquelles une bonne analyse des documents ressources, permettait de résoudre une grande partie des questions posées. De plus dans chaque partie la plupart des questions était indépendante.

Les consignes précisaient aussi, que chaque partie devait être traitée sur une copie différente et classée. Certains candidats ne les ont pas respectées.

Beaucoup de questions ne sont pas traitées. De nombreux candidats affichent de réelles difficultés calculatoires, ce qui est surprenant à ce niveau de recrutement.

Le jury a noté le manque de soin et de qualités rédactionnelles de certaines copies. Les outils graphiques de schématisation ne sont pas toujours maîtrisés alors que ce sont des outils essentiels de communication.

PARTIE 1 : Bilan thermique

Plutôt peu traitée, cette partie a révélé un certain manque de connaissances en thermique, sur l'aspect réglementaire (actuel et futur) en particulier.

PARTIE 2 : Ventilation et traitement d'air

Le placement des points caractéristiques de l'air intérieur et extérieur sur le diagramme de l'air humide a été réalisé correctement dans l'ensemble, néanmoins le tracé de l'évolution dans le récupérateur de chaleur a été mal traité par de nombreux candidats. Le niveau de connaissances sur la technologie des centrales de traitement d'air est insuffisant.

PARTIE 3 : Étude du circulateur

L'analyse de documents a été globalement réussie mais le jury a remarqué que la technologie des circulateurs à vitesse variable (technologie incontournable de nos jours) est peu maîtrisée.

PARTIE 4 : Étude de la vanne 3 voies

Les notions de base sont maîtrisées mais l'aspect calculatoire a été abordé dans trop peu de copies.

La partie régulation et pilotage des installations est très insuffisamment traitée. Ces connaissances sont indispensables dans le métier d'enseignant en ETE.

PARTIE 5 : Chaufferie gaz

Trop peu de candidats ont traité cette partie alors que les premières questions reposaient essentiellement sur de l'analyse de documents.

La partie maintenance / dépannage n'est pas maîtrisée par la majorité des candidats.

3.1.2. Exploitation pédagogique d'un dossier technique

À partir d'un dossier ressource comportant une partie technique et une partie pédagogique, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie d'une séquence pédagogique.

La partie technique abordait le système de production de chaleur par PAC non réversible et kit de rafraîchissement, ainsi que l'étude de la pompe de distribution. La classe support proposée dans la partie pédagogique était des terminales bac pro TMSEC pour la partie séquence comme pour la partie évaluation certificative. Le thème abordé était les machines thermodynamiques. Le choix était laissé au candidat de traiter la mise en service ou l'étude des performances des pompes à chaleur. Une deuxième partie consistait à la préparation d'une épreuve de certification sur le thème de la pompe à chaleur, en relation avec le schéma technique fourni dans le sujet, niveau terminale.

L'épreuve pédagogique valide les compétences suivantes des candidats :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage
- Évaluer, remédier, différencier les progrès et les acquisitions des élèves

Généralement, le jury a constaté que :

- Les candidats prennent trop peu de soin dans la rédaction et la présentation de leur copie.
- Trop de candidats négligent la connaissance du référentiel de certification et plus généralement la construction d'une séquence de cours.

Sur la partie technique, le jury a constaté que :

- Les candidats ont présenté un niveau technique insuffisant et n'ont pas rédigé correctement les réponses aux différentes questions.
- Le jury attend des réponses précises aux différentes questions techniques posées, les approximations ne sont pas admises, notamment dans les phases de calcul ou de lecture de documents issus des constructeurs.
- La compréhension des schémas de principe est essentielle dans la formation. Les candidats doivent à minima comprendre le fonctionnement des installations.
- Les questions n'ont pas toujours été bien comprises : il est **essentiel** de bien lire et respecter les consignes.

Sur la partie pédagogique :

- Elle a été trop peu traitée par les candidats.
- La cohérence pédagogique est essentielle dans cette partie et est particulièrement visée par le jury.
- Il est essentiel de rédiger les séquences et de ne pas se contenter de faire référence aux simples numéros de tâches ou de compétences.
- L'ordre des séances est important pour les élèves, une suite logique d'approfondissement du thème d'étude doit être respectée.
- Malgré les directives et les consignes, le candidat peut laisser libre cours à son imagination pour amener les élèves à valider les compétences.
- Pour le CCF, il est important de cibler entre 1 et 4 compétences évaluées de manière précise, même si la tâche fait appel à d'autres compétences intermédiaires.
- Il faut cibler les matériels exploités en fonction des compétences visées de façon plus réaliste. Il paraît difficile d'évaluer plus de 4 à 5 élèves simultanément lors d'un CCF.
- La connaissance des candidats sur les procédures d'évaluation et d'examen est insuffisante.

3.2. Sujets d'admissibilité de la session 2021

Sujet d'analyse d'un problème technique

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externer/64/1/s2021_caplp_externer/genie_civil_ete_1_1398641.pdf

Sujet d'exploitation pédagogique d'un dossier technique

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externer/64/2/s2021_caplp_externer/genie_civil_ete_2_1398642.pdf

4. Épreuves d'admission

4.1. Objectifs des épreuves

4.1.1. Épreuve de mise en situation professionnelle

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

Au cours de sa présentation orale, le candidat est amené à :

- Décrire la séquence de formation qu'il a élaborée,
- Expliciter la démarche méthodologique choisie,
- Mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation,
- Présenter de manière détaillée une des séances constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cette épreuve, d'une durée de 6 heures, est décomposée en 3 parties :

| | |
|--|------------------------|
| Travaux pratiques : | quatre heures |
| Préparation de l'exposé : | une heure en salle |
| Soutenance avec la commission d'évaluation : | |
| - exposé : | trente minutes maximum |
| - entretien : | trente minutes maximum |

4.1.2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à s'approprier un problème technique authentique, le système associé et à en faire un support de formation pertinent.

Sont considérées l'authenticité et l'actualité du problème technique choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. L'épreuve permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

Le dossier s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel. Il est conseillé d'équilibrer la partie technique et la partie pédagogique dans ce dossier. Le dossier technique ne doit en aucun cas être une copie d'un CCTP mais peut s'appuyer sur un CCTP pour expliquer des choix techniques et technologiques.

En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pédagogiques pertinentes en lycée professionnel.

Lors de la présentation, le candidat devra justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Cette épreuve a une durée de 1 heure et est décomposée en 2 parties :

| | |
|--------------|----------------|
| Soutenance : | trente minutes |
| Entretien : | trente minutes |

4.2. Commentaires et recommandations

4.2.1. Épreuve de mise en situation professionnelle

4.2.1.1. Travaux pratiques

Les candidats tirent au sort un sujet associé à un système énergétique utilisé dans le cadre des enseignements professionnels en baccalauréat TISEC, TMSEC ou TFCA.

Pour pouvoir développer une exploitation pédagogique au niveau de ces baccalauréats, tous les candidats doivent être capables d'utiliser **TOUS** ces systèmes.

Le tirage au sort a imposé parfois aux candidats des systèmes différents de leurs profils professionnels. Cependant, ils ont réussi, en majorité, à s'adapter aux systèmes imposés et ont pratiquement tous réussi leur TP.

La plupart d'entre eux a été capable d'exploiter une documentation technique et de mener une campagne de mesures dans les règles de l'art. Le peu de candidats qui a éprouvé des difficultés souffrait d'un manque de préparation à cette épreuve. Les questions posées ne nécessitaient que des connaissances scientifiques et techniques de base.

Certains sujets comportaient une partie façonnage. Cette partie a été traitée de façons diverses. Le jury rappelle que cette partie de l'épreuve est importante pour le recrutement d'un professeur de LP dans cette discipline.

4.2.1.2. Exposé

La non maîtrise du système tiré au sort n'est pas pénalisante à partir du moment où le candidat est capable de transposer ses connaissances d'un système à l'autre. **Le concours est pluridisciplinaire et s'intéresse aux trois baccalauréats professionnels : TISEC, TMSEC, TFCA.**

Le jury constate que le contenu des séquences est souvent très, voire trop riche. Il ressort parfois que les exigences explicitées par les candidats sont plutôt personnelles alors qu'elles devraient être en cohérence avec le référentiel.

L'objectif présenté est parfois non conforme à celui du sujet et les démarches pédagogiques sont parfois confuses, alors qu'elles devraient être très explicites. Les investigations faites lors du TP sont rarement exploitées. Il paraît important que le candidat commence à préparer son exposé au cours du TP afin de lier les deux éléments.

La séance présentée n'est pas toujours clairement inscrite dans une séquence pédagogique et certains candidats ne présentent pas les évaluations envisagées avec leur niveau d'exigence.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité (30 minutes). Certains candidats ne mettent pas suffisamment en valeur leur aptitude à la communication, les présentations sont alors ternes et non vivantes.

Des candidats présentent des documents comportant un nombre de fautes d'orthographe difficilement acceptable pour un concours de recrutement de cadres A du système éducatif.

Il est indispensable de prendre connaissance des textes en vigueur qui régissent le déroulement des épreuves du concours et de se préparer particulièrement à cette épreuve.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation au concours, le jury propose de préciser les critères essentiels d'évaluation des candidats lors de l'exposé. Même s'ils peuvent légèrement évoluer d'une session sur l'autre, ils donnent des précisions importantes pour eux.

Contenu pédagogique de l'exposé

- Explicitation de la démarche méthodologique et description et justification de l'organisation de la séquence de formation élaborée ;
- Identification des objectifs de formation de la séquence et Identification des connaissances et des capacités visées ;
- Mise en adéquation des objectifs visés et de la séquence ;
- Exploitation des informations, des données et des résultats issus des activités ou des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- Réalisation d'un bilan des connaissances.
- Évaluation des compétences.

Présentation et entretien

- Élaboration des documents de qualité pour présenter la séquence et la partie significative de la séance ;
- Expression orale pour présenter la séquence et la partie significative d'une séance de formation ;
- Explications et justifications des choix de nature didactique et pédagogique ;
- Prise en compte de la diversité des élèves (Valeurs de la république, sociale et culturelle).

4.2.2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Les dossiers présentés sont de qualités variables, certains candidats ont été très rigoureux au niveau de la structure du dossier et de la rédaction, d'autres ont présenté des dossiers dépourvus de soin et remplis de fautes d'orthographe.

Il est regrettable que le contenu technique d'un bon nombre de dossiers, se limite à un recueil soit d'un ancien rapport de stage, soit d'une situation professionnelle vécue mais trop ancienne, soit de documentations commerciales sans aucune exploitation technique voire pédagogique, soit d'un support technique issu d'un banc pédagogique de lycée. Il est rappelé que l'exploitation pédagogique doit se faire à partir du support mais surtout d'investigations menées par le candidat sur ce support.

Les contenus techniques sont, pour certains dossiers, peu approfondis et contiennent de nombreuses erreurs. Des formules approximatives de type « constructeur » sont trop souvent employées de façons inappropriées et sans aucune précaution d'usage.

L'absence de cahier des charges et de schéma de principe permettant de contextualiser le ou les systèmes étudiés dans une installation réelle est préjudiciable et ne facilite pas la compréhension.

Au niveau de l'exploitation pédagogique, la majeure partie des candidats a généralement su viser la formation concernée et positionner leur séquence dans une progression pédagogique.

Pour élaborer leur séquence pédagogique, certains candidats ont réellement pris connaissance des référentiels de formation au niveau IV pour les trois baccalauréats visés par le concours (TISEC, TMSEC et TFCA).

D'autres candidats ne connaissent ni les contenus d'enseignement et ni même la finalité de la discipline dans ces formations.

Certains candidats limitent leurs objectifs de séquence à des apports théoriques et restent assez éloignés de la finalité de l'enseignement professionnel.

Il est rappelé aux candidats que, dans cette épreuve, ils doivent présenter une séquence et développer une séance. Le jury n'attend pas que le candidat lui fasse un cours.

L'activité du professeur et les activités des élèves doivent être parfaitement définies dans les séances.

Le jury note enfin que les critères d'évaluations n'ont parfois que peu de rapports avec l'objectif de la séquence défini préalablement.

Recommandations :

Les développements pédagogiques doivent s'appuyer de façon précise sur les documents issus du dossier technique. L'adaptation des documents techniques industriels en documents de formation doit faire l'objet d'une attention particulière des candidats. Dans la partie pédagogique, il convient de distinguer les documents de préparation du professeur, de ceux à destination des élèves.

Les informations présentées peuvent être :

- L'objectif pédagogique ;
- Le lien avec le référentiel ;
- Le positionnement de la séquence dans la progression pédagogique ;
- La mise en situation de la problématique traitée ;
- Le déroulement de la séquence ou de la séance ;
- Le dispositif d'évaluation ;
- ...

Les documents présentés dans cette partie doivent être une **production personnelle** du candidat.

Les liens avec le référentiel ne doivent pas se résumer à quelques citations mais montrer que le candidat mesure l'étendue des tâches et compétences définies dans ces textes de référence et le degré d'autonomie correspondant.

Il est vivement conseillé aux candidats de ne pas attendre les résultats de l'épreuve d'admissibilité pour commencer à préparer ce dossier. Ce dernier doit être préparé dès l'inscription au concours.

4.2.2.1. L'exposé :

Il est conseillé au candidat de s'appuyer sur un diaporama pour présenter au jury son dossier car une lecture de document nuit à l'échange.

L'utilisation faite par les candidats, des moyens de communication est globalement correcte.

Le candidat peut organiser la salle avant de présenter son exposé. 30 minutes maximum sont réservées au candidat pour son exposé, il n'est pas interrompu.

Le jury :

- Apprécie fortement une présentation du cursus professionnel et scolaire en introduction
- Attend du candidat une présentation dynamique qui ne soit pas uniquement une « copie numérique » du dossier proposé à la lecture.
- Attend du candidat un discours clair et précis appuyé sur des documents efficaces
- Attend une bonne gestion du temps

4.2.2.2. L'entretien :

Durant l'entretien (30 minutes maximum) le jury apprécie la qualité de la réflexion personnelle du candidat. Celui-ci ne doit pas se contenter de « soutenir » des pratiques qu'il aurait constatées dans un établissement scolaire existant.

Le candidat peut être amené à préciser chaque partie de son dossier comme par exemple : des points techniques, les activités de l'enseignant, les activités de l'élève, les niveaux taxonomiques, les pré requis, la durée prévue des activités.

Le jury évalue ainsi la capacité du candidat à mettre en œuvre des activités pédagogiques à partir du dossier technique proposé.

Une réflexion minimale quant aux finalités des diplômes de la filière énergétique est appréciée par le jury. Pour cela le candidat doit connaître l'articulation des diplômes entre eux, de la filière énergétique.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation au concours, le jury propose de préciser les critères essentiels d'évaluation des candidats lors de l'exposé. Même s'ils peuvent légèrement évoluer d'une session sur l'autre, ils donnent des précisions importantes pour eux.

Le support technique

- Le support choisi permet le développement de séquences pédagogiques en rapport avec le programme de formation choisi et témoigne d'une réelle investigation du candidat vers l'entreprise ;
- Le support choisi est innovant ou présente des solutions techniques actuelles, clairement décrites ;
- L'adaptation des documents techniques du dossier est pertinente.

Le développement pédagogique

- Les développements scientifiques et technologiques sont conformes aux exigences du concours et font référence aux exploitations pédagogiques possibles ;
- La séquence proposée est positionnée dans une progression pédagogique ;
- Les compétences visées, la problématique, les prérequis et le niveau de la classe sont identifiés ;
- Les démarches pédagogiques sont identifiées et correctement mises en œuvre ;
- Les liens avec les disciplines d'enseignement général sont établis (contribution à la mise en œuvre des EGLS, projet pluridisciplinaire) ;
- L'apport du numérique au bénéfice des élèves est identifié (outils d'analyse, de simulation et de communication...) ;
- Des éléments de synthèse sont réfléchis et adaptés
- La problématique de l'évaluation des élèves est correctement abordée ;
- La séquence développée prend en compte la diversité des performances scolaires des élèves (organisation de la séquence, remédiation, différenciation pédagogique...).

La présentation et l'entretien

- La présentation écrite est claire et de qualité ;
- La présentation orale est claire et précise et met en œuvre des moyens maîtrisés et adaptés ;
- L'argumentation développée est de qualité ;
- Le candidat fait preuve de réactivité ;
- Le candidat fait preuve d'une volonté d'engagement au sein d'un collectif (équipe, institution...).

5. Informations statistiques

5.2. Épreuves écrites d'admissibilité

| | CAPLP externe | CAFEP CAPLP (privé) |
|--|---------------|---------------------|
| Nombre d'inscrits | 65 | 6 |
| Nombre de candidats présents à toutes les épreuves | 27 | 3 |
| Nombre de candidats admissibles | 24 | 2 |
| Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents | 80% | 67% |
| Moyenne des candidats admissibles | 9,63 | 15,21 |

Écrit 1 : Analyse d'un problème technique

| | CAPLP externe | CAFEP CAPLP (privé) |
|--------------------------------|------------------|---------------------|
| Note la plus basse | 1,2 / 20 | 2,3 / 20 |
| Note la plus élevée | 14,91 / 20 | 16,33 / 20 |
| Moyenne de l'épreuve | 7,91 / 20 | 11,36 / 20 |
| Moyenne des admissibles | 8,60 / 20 | 15,88 / 20 |

Écrit 2 : Exploitation pédagogique d'un dossier technique

| | CAPLP externe | CAFEP CAPLP (privé) |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| Note la plus basse | 1,86 / 20 | 5,28 |
| Note la plus élevée | 15,13 / 20 | 15,46 / 20 |
| Moyenne de l'épreuve | 9,94 / 20 | 11,45 / 20 |
| Moyenne des admissibles | 10,66 / 20 | 14,54 / 20 |

5.3. Épreuve pratique d'admission

Épreuve de mise en situation professionnelle.

| | CAPLP externe | CAFEP CAPLP (privé) |
|-----------------------------|---------------|---------------------|
| Note la plus basse | 2,70 | 9,00 / 20 |
| Note la plus élevée | 19,00 | 18 / 20 |
| Moyenne de l'épreuve | 9,59 | 13,5 / 20 |

Épreuve sur dossier

| | CAPLP externe | CAFEP CAPLP (privé) |
|-----------------------------|---------------|---------------------|
| Note la plus basse | 4,40 | 13,50 / 20 |
| Note la plus élevée | 17,30 | 16,00 / 20 |
| Moyenne de l'épreuve | 10,41 | 14,75 / 20 |

5.4. Résultats jury d'admission

| | Candidats CAPLP externe | Candidats CAFEP CAPLP (privé) |
|---|-------------------------|-------------------------------|
| Nombre de candidats présents | 17 | 2 |
| Nombre de candidats admis | 11 | 1 |
| Moyenne des notes obtenues par le premier admis | 15,19 | 16,18 |
| Moyenne des notes obtenues par le dernier admis | 8,87 | 16,18 |
| Moyenne générale des admis | 11,60 | 16,18 |